



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi six juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Mael CARIOU 1^{ER} adjoint .

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	28

Etaient présents : M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Françoise LAVOISIER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD , Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Christelle CHASSÉ , M. Christian ROUX (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Françoise LAVOISIER), M. Laurent LELIÈVRE (pouvoir à M Michel CADJET), Mme Florence LEPY (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Christophe LIÈGE)

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

AFFAIRES GENERALES

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2022

- *Décision - unanimité*

P-L. PHILIPPE : Pas de DIA ?

A.FOURNIER : Le précédent conseil municipal a eu lieu il y a 3 semaines ; les nouvelles DIA n'ont pas été traitées. Elles seront présentées en septembre.

2. FABRIQUE A PROJETS CITOYENS – RÉSULTATS DES VOTES

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique, rappelle que par délibération n° 2022/001 du 02 février 2022, le Conseil Municipal a créé la Fabrique à projets citoyens et voté un budget participatif de 20 000 €.

M. CARIOU : je suis très content de pouvoir annoncer les résultats devant ce conseil municipal parce que cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs que porte l'équipe en termes de transparence et de renouvellement des pratiques démocratiques. Elle permet à l'habitant de participer activement à la vie de la cité en choisissant et en décidant de certaines actions qui seront mises en place sur la commune.

Il procède à un rapide rappel du dispositif.

Les habitants volontaires étaient invités à déposer un projet sur les mois de mars et avril. Ce sont 18 projets qui ont été déposés par des particuliers, par des associations, par de futures associations et cela dans tous les domaines de la vie municipale.

Le mois de mai a été consacré à l'analyse de ces projets. Il fallait qu'ils répondent au règlement, qu'ils soient réalisables. Un comité technique réunissant des élus, des habitants volontaires, des techniciens et aussi des membres du conseil des sages a étudié chaque projet. Parmi ces 18 projets, 9 projets n'ont pas pu aller jusqu'à l'étape du vote.

Je tenais à présenter les projets non retenus car une des caractéristiques de cette action, c'est la transparence.

- Projet « location vélos et de voiture électriques » à destination des habitants. Ce projet n'a pas été retenu car c'est une action que CAP Atlantique lance et les 1ers vélos mis en location longue durée le seront à partir du mois d'octobre.
A.FOURNIER : un vélo est exposé en mairie. M. CARIOU vous pouvez en effet découvrir les vélos qui seront loués à l'accueil de la mairie.
Autre raison qui a fait que ce projet n'a pas été retenu : le budget semblait sous-estimé puisque les vélos destinés à la location longue durée sont des vélos très chers car ils doivent être très solides.
- Projet « boîtes à livres ». Le porteur de projet qui est actuellement absent de la commune et qui avait l'impression de ne pas pouvoir défendre son projet l'a retiré pour cette année.
- Projet « dynamiser le village de kerbilet ». Le comité technique n'a pas bien cerné le projet. Il y avait plusieurs demandes qui ressemblaient plus à des demandes de travaux qu'à un projet porté par l'habitant.
- Projet « créons un lieu d'échanges pour tous » déposé par le Pacte pour la transition, créer un lieu d'échange appelé tiers lieu qui n'a pas été soumis au vote car le budget nécessaire pour créer ce type de lieu est bien supérieur au budget de la fabrique à projets et parce que nous nous sommes engagés à réaliser les projets dans les 2 ans. S'il y a nécessité de construire ou d'acquisition immobilière, on ne pouvait pas garantir sa réalisation dans les 2 ans.

- Projet « une scène pour les spectacles proposés par la commune ». C'est une association qui portait ce projet d'acquisition d'une scène mobile à destination de la commune et de l'ensemble des associations. Devis de cette scène mobile : 20000 € mais la commune aurait dû s'équiper d'un hangar pour pouvoir stocker cette scène ; donc le budget dépassait 20 000 €.
- Projet « en sortant de l'école ». Projet de liaison douce qui relierait MPC à RGC. Le projet n'a pas été retenu parce qu'il n'était pas budgété, pas bien défini en termes d'aménagement et, dans le cadre de Petites Villes de Demain, c'est un des trajets qui a été identifié comme étant nécessaire et sur lequel nous travaillerons.
- Projet « la maison du troc ». On se retrouve comme dans le cas du tiers lieu, c'est-à-dire que nous n'avons pas de lieu que nous pouvons laisser à disposition de façon permanente pour cette maison du troc. L'idée était de récolter les objets et de les mettre à disposition, visibles du public pour qu'il puisse venir les prendre gratuitement. L'absence de lieu dédié à ce type d'association, nous a empêché de valider ce projet.
- Projet « s'amuser à tout âge ». Il n'a pas vraiment été refusé puisque, le porteur de projet, Mathis, a été invité à prendre contact avec l'APE (l'Association des Parents d'Elèves) et ils ont fusionné leurs projets.
- Projet « installation de toilettes sèches ». Projet proposé par une association qui demandait la pose de toilettes sèches à côté du terrain de pétanque, du futur skate parc et du city stade. Le projet n'a pas été retenu parce que le modèle de toilettes proposé (toilettes sèches) n'était pas adapté à un usage par le public constant et ouvert.

9 projets ont été soumis aux votes durant le mois de juin.

M. CARIOU remercie les élus de la commission vie démocratique qui se sont attelés à la construction de cette action, le bureau municipal, le conseil municipal qui a validé ce projet, les techniciens qui ont joué le jeu dans plusieurs pôles, qui ont apporté leur expertise pour certains projets et plus particulier Sandra qui a porté le projet pour les techniciens de la commune.

Il remercie aussi les membres du comité technique. Deux habitants volontaires ont assisté aux réunions du comité technique ainsi que deux membres du conseil des sages, deux techniciens de la commune Sandra et Anthony, responsable des services techniques, tous les habitants qui ont voté et tous les porteurs de projet que leur projet ait été soumis au vote ou non.

Résultats des votes

Expression en points car chaque votant pouvait voter pour 3 projets : le 1^{er} choix rapportait 3 points, le 2^{ème} choix : 2 points et le 3^{ème} choix : 1 point.

- Aménagement d'un commun de village au Lany : 36 points.
- « La journée la tête à l'envers » : projet porté par une jeune herbignacaise autour des arts du cirque: 115 points
- Convivialité et jeux de société : projet porté par une nouvelle association de jeux de sociétés permettant l'acquisition et donc le prêt futur de jeux : 116 points.

- Education citoyenne des jeunes de 18 ans qui vise à proposer une journée de formation et de convivialité à tous les nouveaux citoyens c'est-à-dire tous les jeunes herbignacais de 18 ans : 118 points.
- Création d'une aire de jeux à Marlais : 119 points.
- Création d'un verger communautaire et participatif « Le verger du château »: 202 points.
- Aménagements à proximité immédiate du futur skate parc – s'amuser à tout âge avec des jeux dédiés à des enfants plus petits que des enfants skateurs : 234 points.
- Festival de musique qui aurait lieu au Pré Grasseur : 235 points.
- Création d'un vallon de butineurs : parc paysager à destination des insectes pollinisateurs sur le modèle du vallon des butineurs à Pontchâteau : 292 points.

C'est donc le projet qui a été plébiscité.

Les projets qui vont être mis en place sont :

- La vallée des butineurs.
- Le festival de musique.

Pour ces 2 projets, le budget global estimatif est de 15 800 €. Le 3^{ème} projet ayant un budget estimatif de 7 000 €, on ne pourra mettre en place que les deux premiers.

Le conseil municipal applaudit.

Un dernier chiffre concernant la participation : 286 bulletins de vote ont été déposés soit sur la plate-forme, soit en papier.

Une précision pour les porteurs de projet, on retournera vers les porteurs de projet pour leur annoncer les résultats. Pour les 2 projets sélectionnés, en septembre, les élus et techniciens iront vers les porteurs de projet pour envisager la mise en place des projets.

P-L. PHILIPPE : Comment peut-on être sûr de la validité des scrutins ? est-ce qu'on n'aurait pas été tenté par du bourrage d'urne ? Il n'y a pas de contrôle ? il n'y a pas, comme une élection normale, une possibilité de comptabiliser ceux qui votent vraiment.

Cela pose question et pose un problème.

M. CARIOU : c'est une problématique que toutes les collectivités locales rencontrent lorsqu'elles organisent des sondages ou des votes de ce type, dans le sens où, nous ne pouvons pas, comme pour les élections nationales disposer d'un relevé avec l'idée exacte de tout le monde. Certains freins sont mis notamment en appelant les électeurs à certifier sur l'honneur leur identité et le fait qu'ils habitent à Herbignac.

D.SÉBILO : j'ai une remarque. Cela m'a été rapporté et j'en ai fait l'expérience. Je n'ai pas pu voter électroniquement et je n'étais pas le seul.

M. CARIOU : le fonctionnement de la plate-forme nous a beaucoup occupé avec Sandra. Il n'était pas facile en effet difficulté. On fera un bilan de cette action en septembre-octobre pour voir si on pérennise l'action, comment l'améliorer etc. Cela fera partie des choses à voir. Le chemin n'était pas simple. Sur Facebook, les liens n'étaient pas bien actifs. Sur la plate-forme, il y a eu un bug en début de période. Plusieurs d'électeurs n'ont pas pu voter. Il y avait en effet un manque de fluidité sur la plateforme.

3. DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYDELA

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à la Vie Démocratique et à l'Environnement, rappelle que, par délibération n° 2020/035 du 03 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein du collège électoral du SYDELA :

- 2 représentants titulaires : Laurent GIRARD (réfèrent « aléas climatiques ») – Alain GUILLEMAUDIC
- 2 représentants suppléants : Christian ROUX – Romain LAUNAY

Monsieur Alain GUILLEMAUDIC a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 10 mai 2022, il convient donc de désigner un nouveau représentant titulaire.

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint à l'Aménagement, à l'Urbanisme et aux Travaux est candidat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du SYDELA,

VU la démission de Monsieur Alain GUILLEMAUDIC,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Alain FOURNIER,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **DÉSIGNER** Monsieur Alain FOURNIER en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du collège électoral du SYDELA.

4. BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, présente la première décision modificative de l'année 2022 pour le budget annexe Pompes Funèbres. Elle rappelle que le budget a été voté le 06 avril 2022.

Les crédits inscrits au budget primitif ont été totalement consommés et le stock de caveaux, de caves-urnes et de cases de columbarium pourrait être insuffisant pour faire face aux demandes jusqu'au 31 décembre.

L'ajout de crédits à l'article D 607 – Achats de marchandises permettrait de passer de nouvelles commandes si besoin.

La décision modificative n°1/2022 s'équilibre à 10 000 € en section de fonctionnement.

PL PHILIPPE : *comme à l'accoutumée, on vote pour le budget annexe Pompes funèbres*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget voté le 06 avril 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le budget pour pouvoir faire face aux demandes de caveaux, de caves-urnes et de cases de columbarium dans les cimetières,
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **DE VOTER la décision modificative n° 1/2022 suivante :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-607 : Achats de marchandises		10 000		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale		10 000		
R-707 : Ventes de marchandises				6 000
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				6 000
R-74 : Subventions d'exploitation				4 000
TOTAL R 74 : Subvention d'exploitation				4 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		10 000		10 000

Il est rappelé que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement.

5. BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, présente la première décision modificative de l'année 2022 pour le budget communal.

Elle rappelle que le budget a été voté le 06 avril 2022.

En section de fonctionnement, il convient de modifier les crédits de quelques articles en fonction des dépenses déjà réalisées à ce jour et de prendre en compte les dotations notifiées par l'Etat après le vote du budget.

La décision modificative n°1/2022 s'équilibre à 151 430 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il s'agit principalement, d'inscrire en recettes la dotation de l'Etat notifiée pour la liaison douce Sapilon/Bourg (DETR).

Différents crédits doivent aussi être inscrits pour les opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact financier pour la collectivité.

La décision modificative n° 1/2022 s'équilibre à 556 250 € en section d'investissement

Le total général de la décision modificative n° 1/2022 est de 707 680 €

A.COURJAL : le budget communal est souvent une source de désaccord mais lorsque les modifications apportées sont judicieuses, nous ne pouvons qu'y souscrire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget voté le 06 avril 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le budget pour ajuster les dépenses et prendre en compte les dotations notifiées par l'Etat en fonctionnement et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la liaison douce Sapilon/Bourg en investissement.
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

◆ **DE VOTER** la décision modificative n° 1/2022 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60636-820 : Vêtements de travail		3 600		
D-61551-820 : Matériel roulant		5 000		
D-6231-023 : Annonces et insertions		5 000		
D-6283-411 : Frais nettoyage locaux		2 500		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale		16 100		
D-022-01 : Dépenses imprévues		95 330		
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues		95 330		
D-6811-01 : Dotations aux amortissements		30 000		
R-7811-01 : Reprises sur amortissements				3 712
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		30 000		3 712
D-657364-026 : Subvention SPIC		4 000		
D-6574-213 : Subvention fonctionnement associations et autres		5 000		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		9 000		
D-6713-048 : Secours et dots		1 000		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000		
R-7411-01 : Dotation forfaitaire				5 397
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale				43 219
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation				99 102
TOTAL R 74 : Dotations, subv. et participations				147 718
TOTAL FONCTIONNEMENT		151 430		151 430

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues		111 120		
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues		111 120		
D-281568-01 : Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		325		
D-28158-01 : Amortissements autres installations, matériel et outillage techniques		963		

D-28183-01 : Amort. matériel de bureau		1 313		
D-28184-01 : Amortissements mobilier		1 111		
R-28135-01 : Amort. installations générales, agencements, aménagement de construction				10 000
R-28158-01 : Amortissements autres installations, matériel et outillage technique				20 000
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 712		30 000
D-2313-195-71 : Constructions : Immobilisation en cours		425 000		
D-2315-100-820 : Installations techniques : immobilisation en cours		10 000		
R-20131-100-01 : Etudes voiries diverses				10 000
R-2031-195-01 : Etudes espace polyvalent				425 000
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		435 000		435 000
R-1321-100-822 : DETR				91 250
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				91 250
D-2031-149-71 : Etudes église de Pompas		1 200		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 200		
D-2158-071-823 : Installations techniques		2 218		
D-2184-121-020 : Mobilier		3 000		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 218		
TOTAL INVESTISSEMENT		556 250		556 250
TOTAL GENERAL		707 680		707 680

Il est rappelé que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

6. ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Par courrier en date du 17 mai 2022, Madame MARTIN, Comptable Publique de la Trésorerie de Guérande, a informé la collectivité des conséquences de la décision du Tribunal d'Instance de Saint Nazaire qui a prononcé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par jugement du 20 juin 2019.

Les créances d'un montant de 761.27 € (BUDGET HERBIGNAC) sont nées avant la date de la décision du tribunal.

Exercice – N° pièces/acte	Date	Montant en €
2013-T-209	11/04/2013	9.06
2013-T-284	07/05/2013	15.10
2013-T-343	07/06/2013	9.06
2013-T-554	10/09/2013	18.12
2013-R-7-135	01/10/2013	21.84
2014-R-2-145	06/03/2014	24.96
2014-T-370	24/07/2014	18.72
2015-T-700500000038	03/07/2015	31.11

2015-T-700500000043	03/07/2015	57.68
2015-T-507	07/07/2015	50.88
2015-T-508	07/07/2015	25.44
2015-T-553	10/07/2015	34.98
2015-T700500000049	10/07/2015	37.31
2015-T700500000050	10/07/2015	84.81
2015-T-624	27/08/2015	34.98
2015-T-755	14/09/2015	60.42
2015-T-913	15/12/2015	55.08
2015-T-967	05/01/2016	32.40
2016-T-39	12/01/2016	55.08
2016-T-129	11/03/2016	35.64
2016-T-260	03/05/2016	48.60
Total 2019		761.27

La réglementation en vigueur qualifie ces créances d'éteintes. Ce sont des créances qui restent juridiquement valides en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Il est demandé à Madame la Maire d'émettre un mandat sur la subdivision 6542 « créances éteintes » justifié par la délibération de l'assemblée délibérante actant cette décision.

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **DE PRENDRE ACTE** du jugement du Tribunal d'instance de Saint Nazaire du 20 juin 2019.
- ◆ **DE DIRE** que les crédits nécessaires (761.27 €) sont inscrits à l'article 6542 du budget 2022.

7. EMPRUNT DE 195 000 € POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS.

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, rappelle que par délibération n° 2021/116 du 17 novembre 2021 le Conseil Municipal a décidé d'acheter un local à la SILÈNE pour y installer une Maison d'Assistants Maternels.

Le montant de cette acquisition en VEFA est de 256 513.71 € HT soit 307 816.45 € TTC.

Le plan de financement de cette opération prévoit la réalisation d'un emprunt d'un montant de 195 000 €.

Quatre établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Banque des Territoires (caisse des dépôts et consignations).

Les propositions sont présentées aux Elus (tableau joint à la note de synthèse).

Seul le Crédit Mutuel a proposé un emprunt à taux fixe : 1,65 % sur une durée de 20 ans. Les frais de dossier sont de 0.10 % du capital emprunté soit 195 €. Les autres établissements bancaires proposent des emprunts à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois.

C.DRÉNO : l'EURIBOR est un taux de référence de la zone euro.

Ce dossier a été présenté en commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022. Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour la proposition du Crédit Mutuel.

M. CARIOU : En commission finances, on voulait jouer la sécurité, partir sur un taux fixe qui paraissait raisonnable en période d'augmentation des taux. On a vu aussi en commission la difficulté qu'on a à renégocier certains crédits dont les taux sont relativement élevés.

On voulait que les remboursements correspondent aux loyers que l'on percevra par la location de cette maison d'assistants maternels. A une centaine d'euros près, nous y sommes.

C. DRÉNO : La différence est de 56 €

D. SÉBILO : le choix a été fait surtout aussi en raison de l'incertitude géopolitique avec la guerre en Ukraine notamment et la remontée des taux nous ont conduit à prendre cette décision.

P-L. PHILIPPE : on connaît la difficulté à renégocier des emprunts toxiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les propositions des différents établissements bancaires consultés,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022,

CONSIDERANT la situation inflationniste actuelle et les incertitudes économiques et géopolitiques pour les prochaines années,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ♦ **DE REALISER** un emprunt de 195 000 € au taux fixe de 1,65 % pour une durée de 20 ans auprès du Crédit Mutuel.

Conditions :

Périodicité : trimestrielle

Intérêts : préfixés, base 365 jours.

Remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé.

Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat en une ou plusieurs fois.

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté.

8. EMPRUNT DE 1 850 000 € POUR LE FINANCEMENT DE L'ESPACE FESTIF POLYVALENT

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, rappelle que par délibération n° 2021/060 du 19 mai 2021 le Conseil Municipal a fixé l'autorisation de programme pour la construction de l'Espace Festif Polyvalent à 3 990 000 €.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	3 990 000
RECETTES	
Etat – DETR 2020	100 000
Etat – DSIL 2021	500 000
Contrat Régional de Relance	274 500
CAP Atlantique – Fonds concours 2016	196 260
CAP Atlantique – Fonds concours 2021	95 710
Vente de terrain à CAP Atlantique	70 000
Autofinancement + FCTVA	903 530
Emprunt	1 850 000
TOTAL RECETTES	3 990 000

Il prévoit la réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 850 000 €.

Quatre établissements bancaires ont été consultés : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Banque des Territoires (caisse des dépôts et consignations).

Les propositions sont présentées aux Elus (tableau joint à la note de synthèse).

Seul le Crédit Mutuel a proposé un emprunt à taux fixe : 1,65 % sur une durée de 20 ans.

Les frais de dossier sont de 0.10 % du capital emprunté soit 1 850 €.

Le Crédit Agricole propose un taux variable ou un taux fixe bonifié c'est-à-dire un taux de 1,26 % tant que l'EURIBOR 3 mois est inférieur à 2 % sinon E3M + 1.50 %

Les autres établissements bancaires proposent des emprunts à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois.

Ce dossier a été présenté en commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022. Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour la proposition du Crédit Mutuel.

A.FOURNIER : On est dans le respect complet du planning pour l'ensemble espace festif et piscine. Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air. Le plombier est en train d'intervenir. Livraison dans un an pour l'ensemble.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les propositions des différents établissements bancaires consultés,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique le 22 juin 2022,

CONSIDERANT la situation inflationniste actuelle et les incertitudes économiques et géopolitiques pour les prochaines années,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **DE RÉALISER** un emprunt de 1 850 000 € au taux fixe de 1,65 % pour une durée de 20 ans auprès du Crédit Mutuel.

Conditions :

Périodicité : trimestrielle

Intérêts : préfixés, base 365 jours.

Remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé.

Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat en une ou plusieurs fois.

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté.

VIE ÉCONOMIQUE

9. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC SITE DU PRÉ GRASSEUR PAR L'ASSOCIATION TERROIRS 44

Rapporteurs : Cécilia DRÉNO et Michel CADIET

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique et Monsieur Michel CADIET, Adjoint au Sport, aux Loisirs et à la Vie Associative ont rencontré les représentants de l'association « Terroirs 44 ».

Depuis plusieurs années, cette association organise, chaque été, les « marchés du terroir ». Initialement installés au Château de Ranrouët ces marchés ont été déplacés à Larfaut ces deux dernières années.

En 2022, l'association « Terroirs 44 » souhaite organiser ce marché de producteurs locaux « La Tablée des Producteurs » au Pré Grasseur chaque mardi du 12 juillet au 30 août 2022.

Il convient donc de signer une convention afin de fixer les conditions d'utilisation du Pré Grasseur et le montant du droit de place.

Le projet de convention a été transmis aux Elus avec la note de synthèse.

Les membres de la Commission finances, personnel et vie économique propose un droit de place de 10€/marchand/marché.

Cette somme sera perçue par l'association et reversée à la commune début septembre 2022.

C. DRÉNO : Nous avons fixé 10 €. Terroirs 44 n'est pas d'accord pour ce montant.

M. CADIET Nous avons reçu les producteurs exposants ce lundi pour qu'ils nous exposent leurs arguments sur le coût prévu de 10 €. Je vais vous lire nos échanges qui vous permettront de prendre une décision réfléchie.

Ville : Le marché du terroir, autrefois à Ranrouët et dernièrement à la Ferme de l'Arfaut, devient La Tablée des Producteurs qui reflète plus la réalité car ce n'est pas un marché de plein air ou plein vent classique. Il s'agit d'un évènement festif véritable animation pour la Ville. Cette saison l'animation déménage au Pré Grasseur. C'est une prise de risque pour eux, car nouveau lieu et nouvelle organisation, le public sera-t-il au rendez-vous ?

Terroirs 44 : Année d'expérimentation avec la ville d'Herbignac. Année test où nous prenons ce risque car il nous semble plus durable de travailler sur l'espace public avec la commune et avec cette nouvelle organisation. Et aussi, car historiquement le partenariat avec la commune fonctionnait très bien (quand c'était elle qui gérait le site de Ranrouët).

Ville : On espère que le partenariat que l'on a et que l'on va développer avec eux puisse les aider à faire connaître leurs valeurs, leurs engagements et leurs productions et inciter d'autres producteurs à les rejoindre. Ils sont aujourd'hui une dizaine et espèrent passer à une quinzaine, afin de dynamiser et pérenniser cette animation.

Terroirs 44 : C'est quelque chose que nous apportons, proposons, dans une logique de partenariat « donnant-donnant ». Le critère ajout de frais conséquents de 10 euros par marché (en plus de tous les frais) est un critère de dissuasion de plus pour les jeunes installés notamment (2 candidatures à rattraper pour la saison qui n'ont pas poursuivi la démarche quand je leur ai dit qu'il fallait en plus payer 10 euros par stand par marché). Je : il s'agit d'Isabelle ANTON qui est la personne qui s'occupe du marché et qui démarche pour Terroir 44.

Ville : C'est un évènement majeur pour la commune d'Herbignac qui souhaite faire perdurer l'animation paysanne estivale sur son territoire, en lien avec sa politique de soutenir les producteurs paysans en phase avec une agriculture locale.

Terroirs 44 : En lien aussi avec la Plan Alimentaire Territorial, porté par le Parc Régional de Brière et 3 communautés de communes de la Presqu'île, travail sur lequel Terroirs 44 est impliqué par ailleurs et où les lignes décidées par les élus sur la feuille de route sont de « développer et soutenir l'agriculture et l'alimentation locale, de reconnecter les fermes et les citoyens, de sensibiliser, dans une politique de durabilité » (décalage entre cette feuille de route et la réalité de terrain où on se heurte parfois à quelques bâtons dans les roues).

Ville : Herbignac souhaite donc un partenariat durable, avec le principe établi depuis presque 25 ans, une animation festive et divertissante, avec une quinzaine de producteurs et autant de bénévoles, invitant des familles et amis, à partager les productions locales atablés autour d'une animation musicale et ceci sur 8 mardis de juillet à août.

Terroirs 44 : Nous souhaiterions, à l'instar de ce que nous faisons avec plusieurs communes, installer un véritable partenariat avec la commune d'Herbignac (convention de partenariat) pour un évènement paysan qui coche beaucoup de critères.

Caractère rare d'une telle animation « tout compris » sur une saison complète (8 dates), marché « à manger » inspiré des modèles du Sud-Ouest de la France mais qui ne perdure pas toujours pour plein de raisons, principalement économiques.

Volonté d'un certain nombre de communes de créer ce type d'évènementiel, mais difficulté aujourd'hui de mettre en place cela. Chance d'avoir cet « outil » d'animation paysanne clé en main pour la ville d'Herbignac (nous avons été sollicités par d'autres communes pour déplacer cette animation mais les producteurs sont attachés à Herbignac).

Evènement qui a perduré grâce à l'engagement, les valeurs, la volonté, la ténacité des producteurs qui ont dû se retrousser les manches pendant des années avant que cela ne soit plus déficitaire (cette animation reste déficitaire pour plusieurs d'entre eux, encore aujourd'hui).

Ville : La gratuité n'est pas envisageable en se référant au code général de la propriété des personnes publiques et 10€/marché (tarif discuté en commission finances) est une charge supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux 400 € que les exposants investissent par marché (200 € d'animation, la nourriture des artistes, la SACEM, ainsi que le charbon de bois, les pommes de terre et la communication).

Terroirs 44 : Frais engagés pour cet évènement sur la saison 2022 pour les producteurs fermiers : 2 800 euros pour les artistes musiciens/nourriture artistes/ SACEM, charbon/pommes de terre), 550 euros accompagnement Terroirs 44, 450 euros pour la conception graphique pour nouveaux visuels avec le logo de la ville d'Herbignac et plus en

phase avec l'évènement (qui n'est pas un marché mais une animation festive « tout compris »), 125 euros pour l'impression des flyers et affiches, 180 euros pour la nouvelle banderole soit un total de 4105 euros soit plus de 400 euros par producteur pour la saison. Le tarif de 10 euros par producteur par marché représente un total de 800 euros sur la saison qui peut sembler une petite somme mais qui ne l'est pas quand on additionne tous les frais engendrés par cet évènementiel « autonome » et original.

Autres références de tarifs sur le département : gratuité ou tarif bien moindre mais prise en charge des animations, de la communication etc... (Saint Lyphard, Saint Molf, Mesquer etc...)

Nous avons conscience des efforts faits par la commune, l'accueil du projet et sommes très reconnaissants du prêt de tables, de bancs et de la mise à disposition de l'électricité sur le site par la ville d'Herbignac. Proposer un tarif symbolique irait dans le sens d'un soutien de cette politique locale de redynamisation des territoires ruraux, de développement de l'agriculture, l'alimentation de proximité et surtout de soutien à l'installation paysanne.

C'est aussi un évènement auquel les habitants sont attachés et qu'ils attendent (beaucoup d'habitants sont des habitués et viennent avec leurs enfants, petits-enfants etc...) et qui est devenu emblématique pour le territoire et la ville.

C.DRÉNO : ce soir, il faut qu'on vote un tarif. Vous avez compris que 10 €, cela ne convient pas, donc maintenant il faut se prononcer.

C. BERTHO : ils ont proposé quoi ?

M.CARIOU : Eux, ils parlent d'un tarif symbolique. Souvent symbolique va souvent avec 1 euro. Je pense que, tous autour de la table, on est attaché à ce marché du terroir. Je tiens à préciser que les coûts qu'engagent la commune sont bien supérieurs à la participation qu'on leur demandait de 80 € par été. Les services doivent installer le matériel, l'électricité etc...

C.DRÉNO : en commission, on avait défini un prix

D. SÉBILO : le prix a été fixé par rapport au prix de la place au marché d'Herbignac où des gens, des producteurs viennent avec cette incertitude aussi de ne pas gagner leur argent. Il y a des jours, il faut être très courageux pour y être.

C'est vrai que le marché dure depuis 25 ans. Il est installé, il a une réputation, cela attire du monde. Personnellement, à chaque fois que je suis allé, c'était plein. Donc, je ne pense pas simplement pour 100 ou 200 euros. J'espère pour eux que leur chiffre d'affaire est largement supérieur. J'ai fait un rapide calcul, 400 € de frais en interne divisé par 8 cela fait 50 € si on ajoute 10 €, cela fait 60 € de frais par marché ; ce n'est pas impressionnant.

C.DRÉNO : effectivement mais je pense qu'il faut aussi qu'on fasse un effort de notre côté. L'euro symbolique je pense que c'est peu, la somme pourrait être divisée par 2.

M. CARIOU : pour les frais, c'est 400 € par marché.

I.MAKO OLOW : je ne trouve pas que 10 € c'est énorme.

P-L. PHILIPPE : il faut aussi penser aux services techniques. A Ranrouët, les installations restaient sur place pendant toute la saison. Là, il va falloir les déménager, c'est un coût supplémentaire. Il faut en tenir compte.

C.DRÉNO confirme qu'elles vont être enlevées à chaque fois.

PL PHILIPPE : c'est aussi un cout pour la collectivité. Moi, je suis, si on fait un effort, 8 € mais ce ne sera pas en dessous en ce qui me concerne.

C.DRÉNO : je pense qu'il faut en effet qu'on fasse un effort.

F. CHAMPION : il faut poser la question au groupe : qui est pour le maintien de 10 € par marché ?

M. CARIOU à moins que certains veulent argumenter sur le fait de diminuer ce tarif de 10€.

C.LIÈGE : je ne sais pas si c'est judicieux de baisser le tarif par rapport aux commerçants lors du marché hebdomadaire. Ils vont se sentir lésés. Pourquoi on coupe la poire en deux au Pré Grasseur et ils vont rester à 10 € sur le marché.

C.DRÉNO : on leur a dit, mais ils précisent qu'il y a une animation qu'il n'y a pas au marché le mercredi. Ce qui fait une différence.

M.CARIOU : une animation et des frais de charbon, de l'association qui gère tout ça.

A.COURJAL : si je peux me permettre, je trouve assez étonnant que cette association Terroirs 44 fasse subir autant ces coûts d'animation, de représentation à ces producteurs locaux. Sachant que cette association Terroirs 44 a des partenaires qui ne sont pas n'importe lesquels ; des partenaires institutionnels. Cela veut dire que c'est une association qui a des subventions conséquentes. Quel est le but d'une association ? C'est de mettre en place des activités et c'est l'association normalement qui doit supporter une partie de ces charges. Je vais prendre un exemple hyper local quand une association fait un vide-grenier, elle ne fait pas payer les animations à ses exposants. Et je peux vous assurer que le fait de faire venir des personnes qui assurent une animation, cela a un cout. C'est l'association qui le prend en charge. Je suis surpris que cette association Terroirs 44 fasse supporter ces charges à ses producteurs.

M. CARIOU : on ne va pas refaire un procès aux associations. Elle rend aussi un service. Être dans cette association Terroirs 44, est un plus en termes de communication pour les producteurs. Ils ont toute liberté de la quitter. Je ne fais pas partie de cette association. Je n'ai pas regardé leurs finances. Elle doit être à but non lucratif donc elle ne fait pas de bénéfice.

P-L. PHILIPPE : une association ne peut pas faire de bénéfice.

M.CARIOU : exactement.

M. CADJET : Après avoir entendu leurs arguments lundi, on n'était peut-être parti sur cette orientation mais l'idée est d'être partenaire avec des producteurs locaux, herbignacais pour certains. C'est une tablée, ce n'est pas un marché. Ils insistent fortement et c'est en partie vrai, où les gens qui viennent (des touristes mais aussi des herbignacais) et qui mangent

sur place parce qu'il y a une animation. C'est un essai, cette année, au Pré Grasseur. Il ne faut pas qu'on oublie que s'ils trouvent que c'est trop cher s'ils restent cette année, il ne faudra pas s'attendre à ce qu'ils reviennent l'année prochaine, ils iront voir ailleurs. Ce serait dommage que cela parte d'Herbignac.

I.AMATO : je trouve que c'est un peu du chantage. Ils reviennent l'année prochaine ou ils ne reviennent pas. On verra bien. Je suis pour 10 €.

M.CARIOU : je rejoindrai un peu Michel. Sans parler de chantage car il ne s'agit pas de chantage, on reconnaît tous que, depuis des années, ils animent l'été herbignacais. Ils sont présents. Effectivement, le tarif qu'on leur proposait est plus que raisonnable. J'ai regardé les tarifs, les commerçants ambulants hors marché c'est 10 € aussi, mais au trimestre ce n'est plus que 70 €. Donc, ce serait plus cher pour les producteurs de Terroirs 44 sur 2 mois que pour un marchand ambulant hors marché sur un trimestre.

C.DRÉNO : par rapport au tarif, on vous a exposé leurs arguments. On ne va pas leur faire un procès. Ils ont le droit de se défendre et de dire qu'ils ne sont pas d'accord. Ce soir, il faut qu'on trouve un consensus, il faut qu'on vote un montant.

P-L. PHILIPPE : il faut faire 3 propositions et vous verrez ce qu'il va sortir du vote. Par exemple une proposition à 5, une proposition à 8 et une proposition à 10.

M. CARIOU : je vous propose, puisque la commission finances était pour 10 euros de mettre en 1^{ère} proposition : 10 € et si elle n'obtient pas la majorité de descendre.

C.ORDUREAU : je voulais rappeler qu'une association a un budget prévisionnel. Ce coût ne peut pas par l'association car ce n'était pas prévu. Je ne connais pas l'association Terroirs44 suffisamment pour connaître ses finances. C'est un coût qui n'est pas pensé pour l'association, qui n'est pas pensé pour les exposants ; il faut prendre cela en compte. On fait ça la veille de l'été. Pour eux, ce n'était pas prévu. On peut orienter cela pour l'année prochaine. Pour cet été, on n'a un petit effort à faire si on veut le garder.

M. CARIOU : c'est une convention d'une année. Effectivement, le prix pourra être revu les années futures.

Y. DANIEL : Je pense à contrario que si on se met d'accord sur un prix qui serait en dessous des 10 €, toute tentative de remonter l'année prochaine sera impossible parce que si aujourd'hui on cède à cette demande, si on d'accord avec la demande de diminution du prix, je ne vois pas comment on ira justifier l'année prochain, hormis l'inflation qui aura bon dos pour tout le monde, d'augmentation. Donc l'année prochaine, et ce serait légitime, l'association reviendra vers nous en disant l'année dernière vous avez fait un effort est-ce que vous pouvez poursuivre votre effort. Je pense que c'est un peu se tirer une balle dans le pied.

I.AMATO : ils vont surement augmenter les prix.

L. GIRARD : si on fait un effort, pour montrer qu'on les a entendu, il faut qu'il soit mesuré.

Je pense que si on part dans une réduction de prix, je suis un peu d'accord avec Pierre-Luc, il ne faut pas tomber dans l'excès. On peut effectivement faire un effort ; montrer qu'on les a entendus, qu'on est conscient qu'une animation ça coûte. La SACEM cela coûte très cher. Comme le dit Cédric, ils ne l'ont peut-être pas prévu dans leur prévisionnel. Mais de là à descendre à 5 €, je trouve que cela fait beaucoup. Remonter de 8 à 10 l'année prochaine, cela peut peut-être passer, si on descend en dessous, comme le dit Yannick, on va avoir du mal. Favorable au 8 euros.

P-L. PHILIPPE : Les années précédentes, est-ce que c'était CAP Atlantique ou est-ce que la commune participait ?

M. CADIET : depuis 25 ans, quand le château de Ranrouët était géré par Herbignac, c'était Herbignac qui prenait tout en charge (l'électricité, les tables et les bancs et les déchets). Gratuit.

Quand la gestion a été confiée à CAP, CAP prenait en charge l'électricité. C'était gratuit. La collectivité fournissait les tables et les bancs. Ils prennent 50 tables et 100 bancs, cela représente de la manipulation. Herbignac était rarement nommée. On disait toujours le marché c'est à Ranrouët donc, sous-entendu, c'est CAP. Mais ce n'était pas vrai.

Avec l'arrivée du COVID, c'était trop compliqué pour gérer par CAP. Cela aurait été trop compliqué aussi pour la commune. La Ferme de l'Arfaut a repris. C'était du privé et ils ont eu plus de possibilité d'organiser leur marché.

On n'a jamais rien facturé à l'association. Cela a toujours été d'un commun accord pour garder cette animation.

Le fait que cette animation revienne au Pré Grasseur, c'est un plus pour nous.

M. CARIOU : pour eux c'est une augmentation puisque c'était gratuit précédemment.

M. CARIOU propose aux Elus de voter de la manière suivante :

1^{ère} proposition : 10 €

2^{ème} proposition : 8 €

3^{ème} proposition : 5 €.

Personne n'a exprimé la volonté de passer à 1 € symbolique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la demande de l'association « Terroirs 44 »

VU le projet de convention joint à la note de synthèse,

VU l'avis de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

CONSIDERANT que la « Tablee du Terroir » permet de valoriser les produits des producteurs locaux et participe à l'animation du Pré Grasseur,

Il est procédé à un 1^{er} vote.

Résultats : 11 voix pour 10 €, 11 voix pour 8 € et 6 voix pour 5 €. M. CARIOU ayant voté pour 5 €.

Compte-tenu de l'égalité de voix, il est procédé à un 2^{ème} vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ avec 10 votes pour 10€ et 14 votes pour 8€ DÉCIDE :

- ◆ **DE FIXER** le montant du droit de place à 8 € par marchand et par marché.

- ◆ **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public du Pré Grasseur avec l'association « Terroirs 44 » pour « La Tablee du Terroir » du 12 juillet au 30 août 2022.

SOLIDARITÉ – VIE SOCIALE

10. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CAP ATLANTIQUE ET LA COMMUNE D'HERBIGNAC RELATIVE A LA GESTION DIRECTE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES-SAISON 2022

Rapporteur : F. CHAMPION.

Il est rappelé que CAP Atlantique exerce pleinement, depuis le 1^{er} janvier 2017, une compétence en matière d'accueil des gens du voyage « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », auparavant gérée par les communes et Cap Atlantique. Cette compétence s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Loire-Atlantique et de celui du Morbihan. Elle intègre l'accueil des grands passages mis en œuvre dans les conditions définies par les Préfectures de Loire-Atlantique et du Morbihan.

Le terrain des grands-passages du territoire de Cap Atlantique est aménagé sur la commune d'HERBIGNAC au lieu-dit « Les Forgettes ».

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat entre CAP Atlantique et la commune afin de définir le rôle de chacun et de permettre le remboursement par CAP Atlantique de toutes les dépenses assumées directement par la Ville d'Herbignac.

M.CARIOU : des travaux ont été faits par la commune (enlèvement d'une épave). Une discussion est en cours sur autre terrain à Guérande.

P- L. PHILIPPE : pour les communes de + 5000 habitants. Il y a une obligation de terrain permanent.

F. CHAMPION : ce n'est plus au niveau de la commune car gestion par CAP Atlantique. Une analyse des besoins a été faite au niveau du territoire.

D. SÉBILO fut une période, il y avait une rotation entre plusieurs communes.

F. CHAMPION : ce n'est plus possible car l'aménagement de terrain nécessite un investissement important. Lors de la dernière réunion à CAP avec le Sous-Préfet, on a senti une très forte volonté de l'Etat pour que le terrain qui a été décidé à Guérande, près de La Baule, soit effectif l'année prochaine. Ce terrain fait débat aujourd'hui. Le Conseil Départemental ne s'oppose pas au projet. Il y a un recours de la mairie de La Baule. Les services de l'Etat sont très investis pour que ça aboutisse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de CAP Atlantique,

VU le projet de convention de partenariat transmis avec la note de synthèse,

CONSIDERANT que le terrain des grands-passages du territoire de CAP Atlantique est situé à Herbignac et que les services de la Ville, du fait de leur proximité, sont parfois amenés à intervenir dans la gestion de ce site.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ♦ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son Représentant à signer la convention de partenariat entre CAP Atlantique et la Commune d'Herbignac relative à la gestion directe de l'aire d'accueil des grands passages pour la saison 2022.

RESSOURCES HUMAINES

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

VU l'avis favorable du comité technique en date du 9 juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

CONSIDERANT les mouvements de personnel et, au multi-accueil, la pérennisation d'un poste avec augmentation du temps de travail pour faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade	Nombre de grades	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 6 juillet 2022						
Services Techniques	Suppression	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Permanent	Départ en retraite
Aménagement du territoire et urbanisme	Création	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	Permanent	Recrutement suite à départ agent

Solidarité Petite Enfance	Création	Adjoint d'animation	1	23h00	Permanent	Recrutement suite à départ agent
------------------------------	----------	------------------------	---	-------	-----------	-------------------------------------

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-après du tableau des effectifs ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Par délibérations du 12 janvier 2018 et du 9 novembre 2018, la collectivité adhère, depuis le 1^{er} janvier 2019, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de Loire Atlantique et ce pour une durée de 6 ans,

C.DRÉNO : cela touche 74 agents

CONSIDERANT que la participation au financement de la prévoyance ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence qui a été fixé à 35 €, soit une contribution par agent de 7 euros,

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2019, la collectivité, a versé une participation employeur de 11 euros par mois et par agent,

Considérant l'augmentation du coût de la vie,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 9 juin 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et vie économique du 22 juin 2022,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **DE FIXER** à 13 € par agent et par mois (à proratiser en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet), la participation financière de la collectivité au risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D. SEBILO.

« La semaine dernière, une délégation du Conseil général, de l'environnement et du développement durable était en Brière pour étudier la possibilité de classer ce parc en parc national.

De nombreuses manifestations ont eu lieu et de nombreuses personnes nous ont contacté pour connaître le positionnement de la commune d'Herbignac comme l'a fait la commune de Guérande lors de son dernier conseil municipal ou comme la commune de Saint Joachim par son maire M. Raphaël SALAUN.

Donc, au nom du groupe de l'opposition, je demande que soit inscrit une délibération au conseil municipal du mois de septembre afin que nous, conseillers municipaux, votons Pour ou Contre le classement du Parc Régional de Brière en Parc National.

Herbignac est l'une des 21 communes du marais indivis, donc nous avons toute notre place. »

M. CARIOU : manque d'information pour que le Conseil Municipal se prononce.

A. FOURNIER : pour voter, il faut des informations.

Y. DANIEL : Les informations connues aujourd'hui sont les suivantes :

- Volonté de l'Etat de classer une zone humide Parc National.
- 18 lieux sélectionnés par l'Etat.
- Après visite, les représentants de l'Etat feront une short liste de 3 noms.

Les personnes sont venues sur place.

Il est trop tôt pour se prononcer.

Si le parc régional devient un parc national chaque commune aura la faculté d'adhérer ou de ne pas adhérer.

C. DRÉNO : Programme anim' ta ville remis aux Elus.

R. LAUNAY : Ecoles.

En février , décision de la commission de l'académie : fermeture 1 classe MPC.

En février aussi : alerte sur la fermeture d'une classe à RGC.

Orientation des enfants par la commission vers RGC.

Classe sauvée.

Concernant les articles Presse de la France Insoumise : la critique est facile quand on ne connaît pas le dossier.

J. DELASSUS.

Festiv'été : ce samedi à partir 14 h.

Suppression du water Ball car cyanobactéries remplacement par une activité sur herbe.

Concert à partir de 18H

Cinéma à partir de 22 H.

Tout le programme est accessible sur le site internet.

Animations du centre-ville en partenariat avec les commerçants.

Ajout de 2 dates : 19/08 à partir de 19 H Bal Floc 'h (type bal musette).

10/09 : animations et ateliers sur les Prises du Coin et soirée musicale en centre-ville.

P-L. PHILIPPE : 2 rendez-vous musicaux à Ranrouët le 29 juillet et le 30 juillet.

29/07 Jazz band de 6 musiciens et Veronika Rodriguez.

30/07 Concert piano-violon-violoncelle avec Robin Stephenson, Jean-Marc Kerisit & Tiphaine Lucas.

La billetterie sera à 12 €.

F. LAVOISIER : 7 août : campement médiéval au Château de Ranrouët qui revient après 2 ans et qui nécessite des bénévoles.

P-L. PHILIPPE : magazine reçu tardivement. Point finances – erreur. Vérifier les bons à tirer.

F. LAVOISIER : ils sont vérifiés.

M.CARIOU : pour la distribution, le distributeur a été informé du mécontentement de la mairie.

A.FOURNIER : Point fibre.

Une réunion du comité de suivi s'est déroulée la semaine après le CM.

Le mécontentement a été exprimé aux représentants d'Orange.

Un rendez-vous Orange et Sogetrel a été organisé cet après-midi. Proposition de plan d'actions : 600 prises avant fin décembre et 600 prises au 1^{er} semestre 2023. Demande d'un engagement écrit.

Si 600 prises supplémentaire en fin d'année, la couverture du territoire communal sera de 64 %.

D.SÉBILO a reçu un courrier d'Orange indiquant qu'il ne sera jamais raccordé.

A.FOURNIER : normalement 100 % des foyers raccordés.

A.FOURNIER : Travaux de sécurisation de la traversée cyclable au carrefour de Kerlibérin et aménagement de 2 arrêts de bus sur la RD 47 : début des travaux dernière semaine aout et durée du chantier : 3 semaines.

F.LEPY : Un abri pour vélos est-il prévu ?

M. CARIOU : arceaux pour accrocher les vélos.

A.FOURNIER : Les Prés Blancs.

Le panneau 4 x 3 présentant le projet a été posé cette semaine par CHESSÉ.

Conférence de presse la semaine prochaine sur l'avancée des travaux et le nom des enseignes.

A.COURJAL : 14 juillet Vide Grenier Pompas c'est sympa.

M. CARIOU : feu d'artifice le 14 juillet.

Séance levée à 19H52.